Lettre dôinformation n°302
Mercredi 17 juin 2020

La Lettre de Canéjan

PARTICIPATION CITOYENNE

LANCEMENT D'UN COMITÉ CONSULTATIF SUR L'AVENIR DU SERVICE POSTAL À CANÉJAN

Depuis une dizaine dôannées, lôentreprise La Poste, devenue en 2010 une Société Anonyme (S.A.), a engagé une politique de réorganisation de sa présence postale obligatoire sur le territoire national et de réduction de ses effectifs. Cela se traduit très concrètement dans les faits par la réduction importante des horaires d'ouverture des bureaux de poste ou leur fluctuation (service en mode dégradé).

A Canéjan, comme sur l'ensemble du territoire, La Poste est confrontée à la baisse régulière de l'activité de ses bureaux. Elle souhaite aujourd'hui, comme la loi l'y autorise, engager la transformation de son bureau de Poste local en d'autres formes de points de contact dans le cadre de partenariats publics ou privés (agence postale communale, relais-Poste par exemple).

Si cette évolution doit être menée dans le cadre d'une concertation préalable approfondie avec les élus, la Commune souhaite **ouvrir cette réflexion à lôensemble des Canéjanaises et des Canéjanais intéressés**, principaux usagers de ce service public.

Afin de pouvoir associer les habitants, la Commune souhaite créer un **Comité consultatif dédié**, composé de 6 élus, de 2 représentants du Conseil des Sages, de 2 membres de la commission extra-municipale « Commerces et Services », d'un **panel de 5 citoyens tirés au sort sur les listes électorales et volontaires**, et de personnalités qualifiées.

Cette instance sera chargée **dôétudier les différents scenarii possibles, de formuler des propositions sur la base des hypothèses qui seront présentées et dôassurer le suivi de lôévolution de la présence postale** sur le territoire communal et du distributeur automatique de billets (DAB).

Les Canéjanais tirés au sort **seront contactés par courrier et invités à confirmer** leur souhait de participer à cette instance de concertation citoyenne.

Plus dôinfos :
Mairie de Canéjanð Tél. 05 56 89 08 60 ou mairie@canejan.fr

ACTIVATION DU PLAN CANICULE DEPUIS LE 1ER JUIN

Dans le cadre du plan départemental de gestion de la canicule, un niveau de veille saisonnière est instauré, comme chaque année, ***du 1er juin au 31 août****.*

Un registre nominatif de personnes souhaitant être contactées en cas de canicule existe sur la commune.
La période sanitaire que nous venons de traverser donne une importance plus grande encore à ce travail de recensement des personnes fragiles.

En cas de fortes chaleurs entraînant le déclenchement du plan alerte, ce registre permet de contacter, en priorité, **les personnes vulnérables** afin de vérifier leurs besoins.

Si vous êtes (ou connaissez) une personne âgée de plus de 65 ans et/ou handicapée, fragile et/ou isolée, merci de remplir le questionnaire disponible en ligne sur le site www.canejan.fr ou par mail à ccas@canejan.fr. Il peut également être récupéré auprès du **Centre Communal dôAction Sociale (C.C.A.S**.), Espace Mosaïque - Ch. des Peyrères. Pour les personnes ne pouvant pas de déplacer, merci de contacter le C.C.A.S. au 05 56 89 96 76.

Lettre dôinformation n°302
Directeur de la publication : Bernard Garrigou
Rédaction : Services municipaux

SANTE PUBLIQUE

LUTTE CONTRE LE MOUSTIQUE-TIGRE

Pour tout savoir sur les bons gestes et chasser les idées reçues

Le moustique tigre, espèce particulièrement agressive envers lôhomme pendant la journée et potentiellement vectrice de maladies (dengue, chikungunya, zika), réapparait dans nos villes. Pour limiter au maximum les risques dôinfection et les nuisances occasionnées par ce moustique, il est essentiel de lutter contre sa prolifération.

Dans le sud de la région, le moustique est là depuis début mai. Dans ce cadre, la mobilisation de la population est primordiale. Chacun, en modifiant son comportement et en adoptant des gestes simples, peut participer à cette lutte.

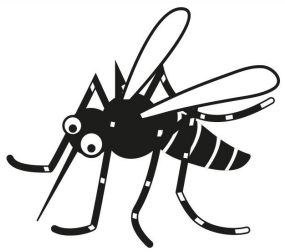

Reconnaitre le moustique-tigre...

Le moustique-tire est rayé, blanc et noir (corps et pattes). Il est très petit (5 mm). Sa piqûre est douloureuse. Il pique durant la journée, ce n'est donc pas lui qui vous empêche de dormir la nuit ! C'est enfin un moustique urbain qui se déplace peu et qui se reproduit dans le moindre contenant d'eau stagnante.

Comment lutter ?

> En supprimant ou en vidant tous les endroits et objets pouvant retenir lôeau de pluie pour empêcher le moustique-tigre de pondre et proliférer :

- Contrôlez vos récupérateurs d'eau de pluie (+ de 50 % des gîtes larvaires en Gironde) ;
- Eliminez les endroits où l'eau peut stagner à l'intérieur comme à l'extérieur (coupelles des pots de fleurs, bâches, encombrants, jeux d'enfants, etc.) ;
- Vérifiez le bon écoulement des eaux de pluie et notamment les regards où l'eau peut stagner ;
- Couvrez les réservoirs d'eau (bidons, citernes, bassins) avec un voile ou un tissu ainsi que les piscines hors d'usage.

Plus dôinfos :
www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr

>> Fausse-bonne idée n°1

« Jôai dans mon jardin des buissons infestés de moustiques, je suis sûr quôil y a plein de larves, je ferai mieux de les couper ! »

FAUX !

Les buissons ne sont que des zones de repos des moustiques-tigres. Comme nous, ils apprécient leur fraîcheur. Les couper ne ferait pas disparaître le moustique qui continuerait à se reproduire dans le moindre petit contenant d'eau stagnante. Pour faire la chasse au moustique-tigre, une seule solution : découvrir les endroits où il pond ses œufs et les supprimer.

>> Fausse-bonne idée n°2

« On nôen peut plus de tous ces moustiques, une bonne opération de démoustication règlerait le problème. »

FAUX !

Une opération de démoustication tuerait les moustiques qui volent à un instant T, mais le répit en serait que de quelques jours. De nouveaux moustiques naîtraient des larves, à l'abri dans leurs réserves d'eaux stagnantes. Les opérations de démoustication ne sont engagées que lorsqu'il existe un risque sanitaire avéré de contamination pour une zone d'habitation.